

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/12/2017	22/12/2017	2017-5875

1. Intitulé du projet

Création d'un stade de football synthétique et aménagements associés sise allée de Crabitère à AUDENGE (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COMMUNE D'AUDENGE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Nathalie LE YONDRE, Maire

RCS / SIRET | 2 | 1 | 3 | | 3 | 0 | 0 | | 1 | 9 | 7 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 8 | Forme juridique Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)	Aire de stationnement ouverte au public de 97 places voitures et 2 places bus
47 a)	Défrichement d'une superficie de 1,7208 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un stade de football synthétique accompagné de vestiaires, d'un espace de réception et d'une aire de stationnement. Le projet se décompose de la façon suivante:

- un terrain de football en gazon synthétique de 105 m x 68 m et surfaces périphériques (total : 8 190 m²),
- des vestiaires et un espace de réception (club house) de 337 m²,
- une aire de stationnement de 97 places voitures et 2 places bus, desservie par une voie nouvelle, l'ensemble voirie aura une superficie de l'ordre de 3 464 m²,
- 2 abris vélos (75 m²),
- le solde sera traité en espaces libres et végétalisés formant des îlots verts au sein de l'aire de stationnement et en périphérie des aménagements (environ 5 142 m²).

L'ensemble des réseaux divers (secs et assainissement) nécessaires au complexe seront également installés

Les espaces verts conservés et créés représenteront environ 30% du projet en superficie. Les essences présentes seront conservées au maximum et celles qui seront plantées seront locales et adaptées au secteur.

Actuellement le site est libre de toute construction, ainsi il n'est prévu aucun travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un stade de football destiné à la pratique sportive des établissements scolaires situés sur la commune, ainsi qu'aux entraînements et aux compétitions du club de football (club qui compte environ 250 licenciés). Ouvert aux nouveaux habitants du quartier de Crabitère en plein développement mais également à destination de l'ensemble de la population communale, le stade répond aux besoins de la collectivité et des associations sportives sur une commune en plein essor.

Le site sera accessible grâce au réseau de liaisons douces desservant le territoire (existant et en projet).

Le défrichement du terrain permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichement :

Au préalable il sera opéré à la mise en défens des zones préservées (espaces conservés en espaces verts naturels). Le défrichement se fera ensuite par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des arbres existants (pour ceux qui ne seront pas conservés), cela en dehors des périodes de nidification (septembre-février). L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier par l'allée de Crabitère. En dernier lieu le terrain sera nettoyé pour le commencement des travaux de viabilisation.

Le programme des travaux d'aménagement du stade est prévu pour se dérouler comme suit:

- Travaux de terrassement nécessaires au passage des réseaux, aux fondations de la voirie (voies et cheminements, places de stationnement..), aux fondations du vestiaire et club house, à la mise en œuvre du terrain de football en gazon synthétique et de sa surface périphérique,
- Pose des réseaux dont un système d'arrosage intégré,
- Installation des couches de fondation, compactage, coulage des revêtements,...
- Pose du gazon synthétique,
- Construction des vestiaires et du club house (mise hors d'eau, hors d'air, charpente, cloisons...)
- Pose des équipements sportifs: clôtures, buts, abris de touche, pare-ballons...
- Pose des éclairages adaptés,
- Programme de plantation et de densification des espaces verts.

Le commencement des travaux est prévu semaine 42 de l'année 2018 (mi-octobre 2018). Les travaux devraient durer 44 semaines soit environ 10 mois. Pour l'aménagement du terrain synthétique, il faut compter 7 à 9 semaines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

La phase d'exploitation concernera la pratique sportive des écoles, du collège et du club de football (entraînements et compétitions) à hauteur d'une cinquantaine d'heures par semaine.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

Permis de construire (Code de l'Urbanisme)

Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour le rejet des eaux pluviales (Code de l'Environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire :	17 208 m ²
Surface de plancher :	337 m ²
Surface à défricher :	17 208 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée de Crabitère
Commune d'AUDENGE (33)

Cadastre: section DM parcelle 23p

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 58' 52" O Lat. 44° 41' 33" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement en Loi littoral "Mer"/Bassin d'Arcachon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Classement sonore des infrastructures de transport terrestre
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRIF : Incendie de Forêt - Prescrit le 1er février 2007 PPRI : Submersion marine - Prescrit le 10 novembre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZRE de l'aquifère de l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne à la cote de référence de -90 m NGF
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se situent à environ 3 km à l'Ouest : - Directive Habitats : Bassin d'Arcachon et Cap Ferret - FR7200679 - Directive Oiseaux : Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin - FR7212018
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les équipements du stade: vestiaire et club house, et le système d'arrosage. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Drainage prévu au droit du terrain de football (limité à l'aire de jeu) selon les dispositions techniques relatives à un terrain synthétique (cf. annexe 7). Ce drainage sera superficiel et ne sera pas de nature à engendrer une modification des masses d'eau souterraines. Les drains se connecteront au réseau eaux pluviales prévu dans le cadre du projet.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du stade et des aménagements associés nécessitera la réalisation de terrassements (passage des réseaux, création des voiries, fondations...). Les déblais seront réutilisés sur site autant que nécessaire, les éventuels excédents seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts potentiels du projet sont appréhendés dans la notice d'impact jointe en annexe 7. Un pré-diagnostic écologique réalisé sur l'ensemble du secteur a identifié la potentialité de nidification d'espèces patrimoniales comme l'engoulevent d'Europe et/ou la fauvette pitchou. Des inventaires complémentaires en période estivale et printanière sont prévus afin de statuer ou non sur la nidification sur site de ces espèces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en amont hydraulique des sites du réseau Natura 2000, cependant il est distant d'environ 3 km de ces zones de protection qui se situent au niveau du Bassin d'Arcachon. Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice en annexe 7. Ils sont jugés nuls à négligeables sur les réseaux Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de risque sur la ZRE qui se situe à -90 m NGF étant donné que les terrassements du projet seront superficiels, - Pas de risque lié au PPRI submersion marine car le projet ne se situe pas dans une zone d'aléa, - L'exposition au risque incendie sera maîtrisée en suivant les recommandations du SDIS, - Respect de la charte paysagère du Parc Naturel Régional.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est seulement concerné par le risque incendie de forêt (PPRIF prescrit le 1er février 2007).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier.</p> <p>Du fait de la création d'un équipement public sportif, le projet sera à l'origine de nouveaux déplacements (vers et en sortie du stade), il est prévu que le stade soit utilisé en moyenne 50 heures par semaine.</p> <p>Par ailleurs, des cheminements doux (pistes cyclables, liaisons inter-quartier) seront réalisés.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores.</p> <p>L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p> <p>Le projet pourra engendrer de façon occasionnelle des bruits liés à des manifestations sportives, atténués par le clos boisé prévu en périphérie.</p> <p>cf. annexe 7</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses pourront être produites au niveau du stade lors de manifestations sportives en période nocturne (plus particulièrement en saison hivernale où les journées sont plus courtes). Elles seront limitées dans le temps à la durée d'un entraînement ou d'un match.</p> <p>On observera des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues des aménagements et habitations alentours (allée de Crabitère et parc d'activités en cours d'aménagement au Nord et à l'Oues, projet de lotissement à l'Ouest).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées dans le milieu naturel par infiltration. Une surverse pourra être opérée vers le fossé qui longera l'allée de Crabitère (fossé prévu au schéma directeur d'assainissement). Cependant, le mode de rejet prioritaire sera l'infiltration, contribuant ainsi à la pérennisation du cycle de l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public du secteur. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement la parcelle est boisée et exploitée (pin maritime).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Défrichement de 7,4 ha pour l'aménagement d'une zone d'activités située allée de Crabitère à Audenge (parc d'activités P2A situé en limite Nord et en cours de viabilisation) et défrichement de 8,9 ha pour l'aménagement d'un lotissement à l'Ouest de l'allée de Crabitère (Le Domaine des Hélianthèmes - autorisations en cours).

Le projet de lotissement a fait l'objet d'une étude d'impact suite à une demande d'examen au cas par cas, cette étude d'impact a tenu compte des projets connexes selon les caractéristiques qui en étaient connues (parc d'activités et zone prévue pour accueillir un complexe sportif -dont le stade de football synthétique-, le tout faisant partie intégrante d'une zone mixte d'environ 30 ha).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Conservation de larges bandes en espaces verts au niveau des limites, en tout les espaces verts représentent environ 30% de la surface du projet,
- Les coulées vertes sont prévues de façon à se connecter à celles projetées au niveau des projets voisins (parc d'activités au Nord et lotissement à l'Ouest) tout comme les cheminements doux. Elles permettent de constituer des corridors écologiques entre les aménagements ainsi qu'une connexion avec les espaces naturels de la commune,
- Le projet pourra être amené à évoluer selon les résultats du suivi écologique, amorcé en période hivernal et qui doit se poursuivre en périodes printanière et estivale,
- Les travaux de défrichement seront menés en période la moins impactant pour la faune (hors période de reproduction et de nidification),
- Une compensation forestière relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire,
- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront gérées par infiltration principalement (gestion qualitative et quantitative).

(CF. Annexe 7)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer un stade de football synthétique et aménagements associés permettant de répondre à la demande des associations sportives et écoles sur la commune d'Audenge.

Une étude environnementale "4 saisons" est en cours et permettra de définir les enjeux faunistiques et floristiques particuliers sur le site du projet (cf. annexe 7). Le projet a été pensé de façon à minimiser le défrichement et son impact sur le paysage. Il est déjà associé à des mesures d'évitement (conservation d'habitats naturels au sein de larges espaces verts périphériques), de réduction (travaux au cours des périodes les moins impactantes sur la faune), de compensation (boisement compensateur, mesures compensatoires pour les eaux pluviales) et d'accompagnement (corridors écologiques).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Étude des impacts potentiels du projet et descriptions des mesures

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Audenge

le, 21 décembre 2017

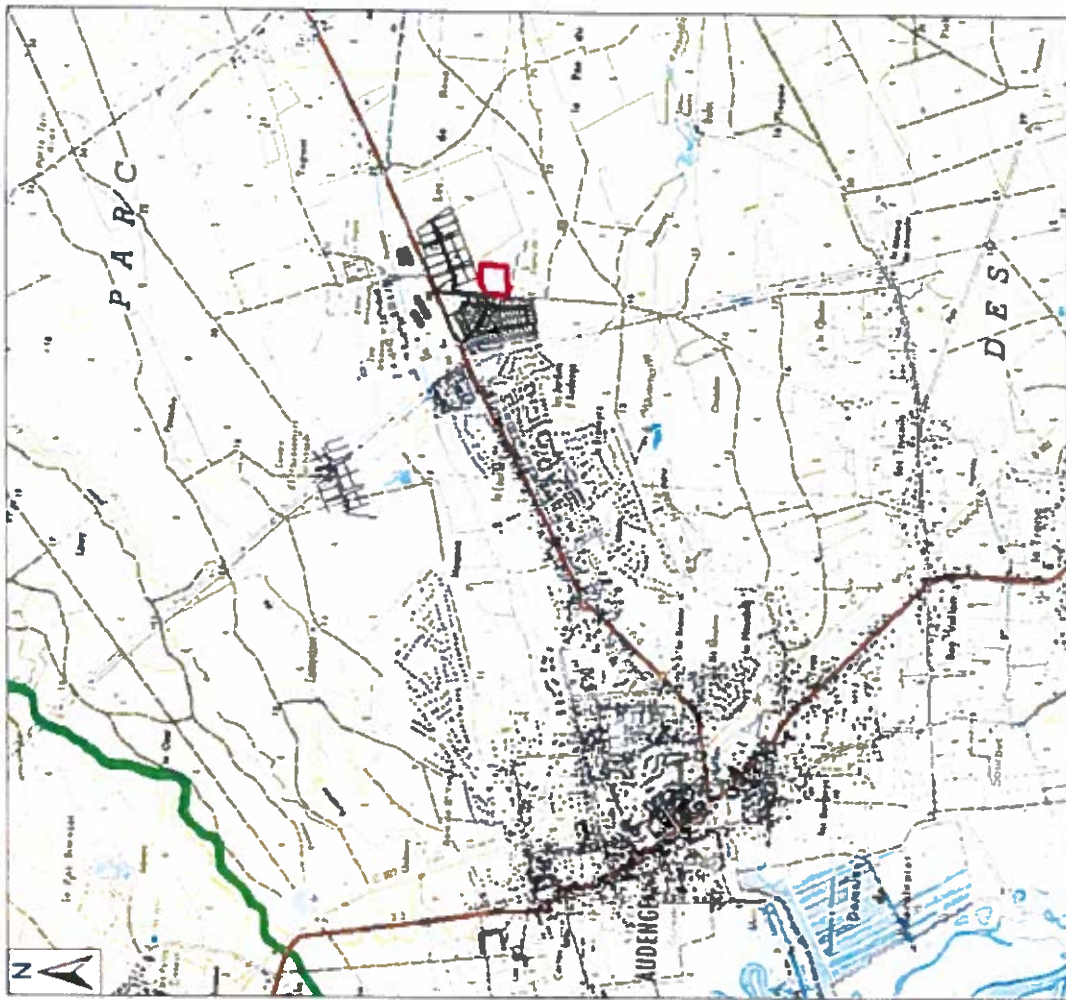
Signature



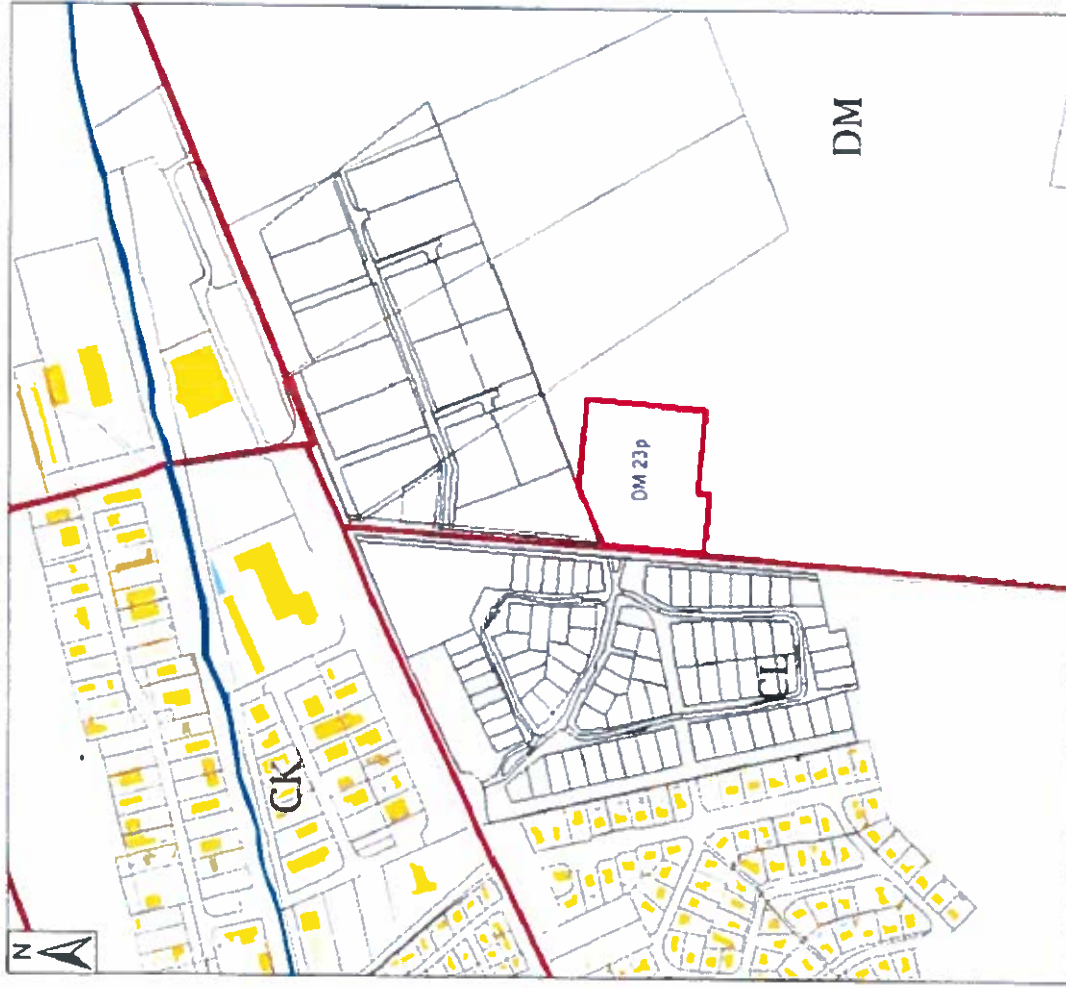
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - 2012 (carte IGN)
Echelle 1/25 000



Extrait du plan cadastral
Echelle 1/5000

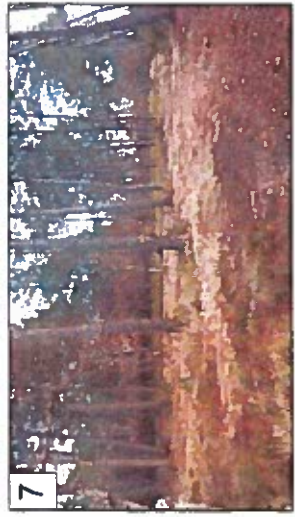
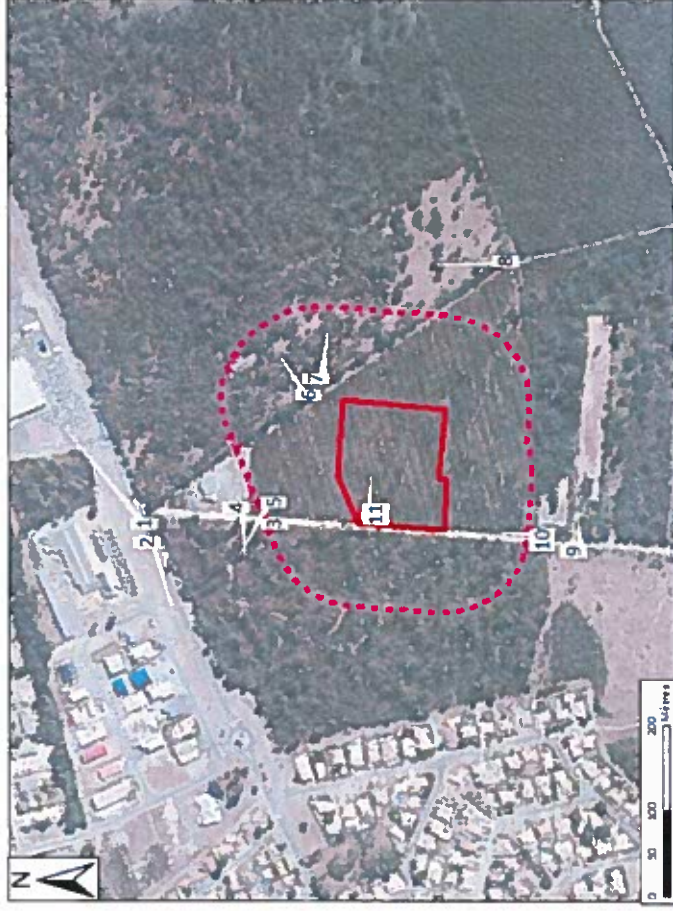
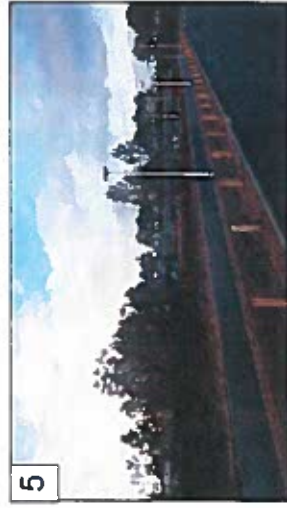
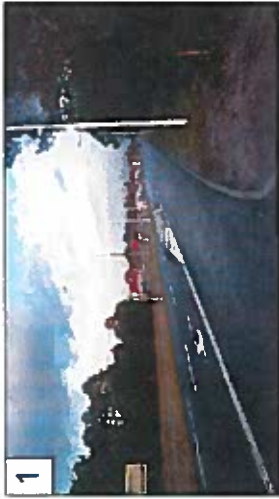


Emprise projet



3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DES ABORDS

SARL CERAG - 30/11/2017





Maitre d'ouvrage
Maire de AUDENGE
24 Allée de Boissière
33 980 AUDENGE

**Création d'une plaine
des sports
et vestiaires**



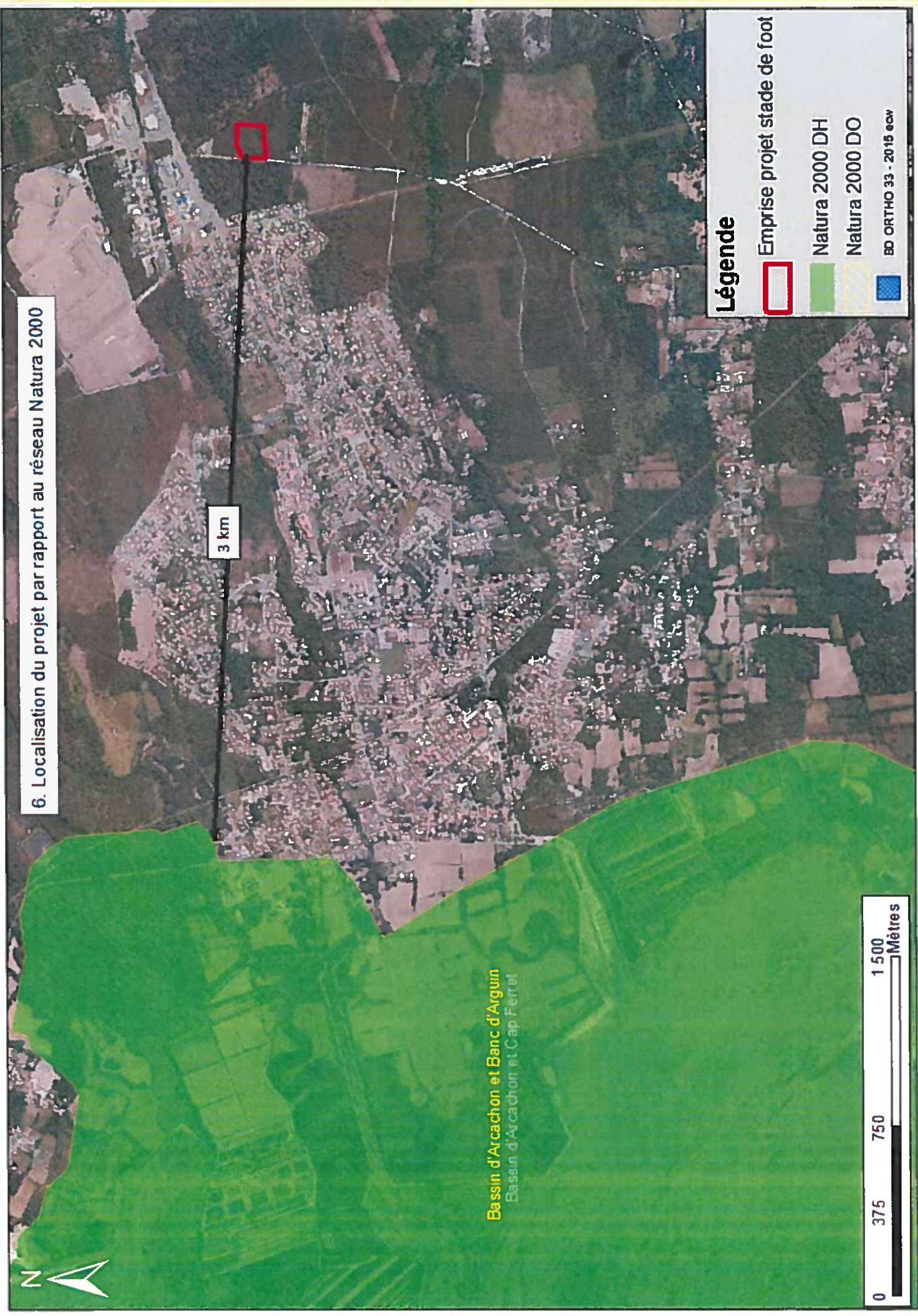
MAITRE D'OEUVRE
S.A.R.L. d'Architecture Bruno CALMES
7 Bis rue Gutenberg
31150 BRUQUERIES
Tél : 05 62 79 55 36 - Fax : 05 62 79 59 98

PLAN MASSE PROJET

APS
1/1250^{ème}
14/12/17

Date :
Signature :

6. Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000



Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin
Bassin d'Arcachon et Cap Ferret

3 km

Légende

- Emprise projet stade de foot
- Natura 2000 DH
- Natura 2000 DO
- BD ORTHO 33 - 2015 eow

0 375 750 1 500 Mètres